

Mont de Marsan, le 4 juin 2014



Pôle Technique
Service Ingénierie Publique
Affaire suivie par JM. LABASTIE
Tél : 05 58 05 38 06 / Fax. 05 58 05 32 42
courriel : maxime.labastie@montdemarsan.fr
Réf : DPT/SIP/JML/FC n° 806

**A l'attention des Riverains
du Centre Ville de Mont de Marsan**

Mairie

**Objet : Modalités de circulation et stationnement en centre ville pendant
la Fête de la Musique 2014**

Madame, Monsieur,

Hôtel de ville
2 place du Général Leclerc
BP 305
0011 Mont de Marsan Cedex
Tél : 05 58 05 87 87
Fax : 05 58 05 87 86
mairie@montdemarsan.fr
www.montdemarsan.fr

La manifestation relative à la Fête de la Musique 2014 se déroulera le 21 juin 2014.

Résidant dans ce secteur, vous êtes directement concernés par les dispositions qui seront mises en place à cette occasion.

Pour plus de sécurité, le cœur de Ville sera piéton lors de cette journée.

Les horaires de mise en œuvre des restrictions à la circulation ont été fixées pour le 21 juin à partir de 14h00 place Charles de Gaulle et 18h00 pour le centre ville.
En dehors de ces horaires, vous pourrez quitter ou rejoindre votre domicile librement.

Je suis bien conscient que cela entraînera pour vous des difficultés et j'ai souhaité que le maximum soit fait pour les limiter et pour faciliter votre quotidien. Ainsi, les Services Techniques de la Ville restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (05.58.05.32.32.).

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes plus sincères salutations.

Bertrand TORTIGUE
Adjoint au Maire
délégué au Stationnement, à l'Accessibilité
et au Centre Ville

